

Refonder l'École ? Chiche !

Le projet de loi de refondation de l'École sera discuté au Parlement à partir du 11 mars 2013.

Issu de la concertation de l'été 2012 et de discussions pendant tout le premier trimestre 2012/2013, il acte certains points positifs :

- programmation des 60 000 postes sur le quinquennat ;
- rétablissement d'une formation initiale des enseignants et des CPE ;
- priorité à l'école primaire ;
- remise en cause du socle commun de la loi Fillon ;
- abrogation de la note de vie scolaire et du DIMA .

Cela suffit-il à définir une véritable refondation ?

Le SNES-FSU ne le pense pas car trop d'éléments ne sont pas suffisamment en rupture, trop de décisions n'ont pas été prises :

- rien n'est prévu pour améliorer les conditions de travail et d'études... : le volet programmation est important, mais pas un mot sur les effectifs de classe, les dédoublements...
- l'ajout de la dimension « culture » dans le socle n'est pas encore traduit concrètement, et les dangers d'une scolarité obligatoire recroquevillée sur un viatique de compétences dans une « école du socle » ne sont pas encore totalement écartés ;
- l'éducation prioritaire est absente ;
- le lycée est le grand oublié, son avenir étant renvoyé aux décrets d'application. Le rapport annexé ne s'inscrit pas dans une rupture avec les réformes Chatel, dont les ravages sont maintenant visibles tant pour la voie générale que pour la voie technologique ;
- en fait l'essentiel de ce qui déterminera le quotidien des élèves et des personnels est renvoyé à des discussions futures.

Alors que le ministre annonce l'ouverture de « chantiers », il est donc indispensable de peser pendant le débat parlementaire et pour une loi plus ambitieuse pour les élèves, qui assure l'attractivité de nos métiers par

une revalorisation de nos rémunérations et une amélioration de nos conditions d'emploi et de travail.

Pour le SNES-FSU, la loi devrait :

- affirmer la nécessité d'organiser le système éducatif autour d'un ensemble de valeurs, de connaissances, de savoir-faire, de méthodes et démarches intellectuelles qui constituent une culture commune à l'opposé d'un portefeuille de compétences ;

- inscrire comme priorité la recherche d'une mixité sociale et scolaire dans tous les établissements ;

- prévoir une programmation des moyens permettant une diminution des effectifs de classe, une amélioration des conditions d'études des élèves et de travail des personnels, mais aussi une revalorisation salariale de nos professions ;

- consolider la cohérence du second degré structuré par les disciplines scolaires et débouchant sur un baccalauréat, examen national terminal, premier grade universitaire.

La prolongation de la scolarité obligatoire devrait être le levier de la démocratisation, à l'opposé de toute forme d'« École du socle » qui écartèle le second degré entre deux blocs de scolarisation : « primaire-collège » et « bac - 3/bac + 3 » ;

- construire, à tous les niveaux de la scolarité les dispositifs de prévention et de lutte contre la difficulté scolaire avant qu'elle ne devienne « échec scolaire ».

Peser pour

une refondation plus ambitieuse

Pour une autre construction des programmes

Construire une culture commune accessible à tous les élèves nécessite de repenser les programmes en tenant compte des évolutions des disciplines, de chercher au moment de leur construction des convergences et des ponts entre eux. Les conditions matérielles (dédoublements, travaux pratiques, travaux dirigés...) et didactiques pour les mettre en œuvre doivent être précisées et cadrées nationalement.

Ces programmes pourraient être élaborés par des commissions plurielles composées d'inspecteurs, d'experts, de chercheurs et d'enseignants, aujourd'hui largement écartés du processus alors qu'ils sont chargés de la mise en œuvre et qu'ils portent ainsi l'expertise de praticiens... La formation initiale et continue des enseignants doit avoir à cœur le développement des manières de faire et du métier, à l'opposé de sa restriction actuelle à la transmission de « bonnes pratiques ».

Les missions du futur Conseil supérieur des programmes et son fonctionnement sont des enjeux majeurs. Pour le SNES-FSU ce conseil doit être pluriel et il n'accepterait pas que le ministre privilégie, dans ses nominations, ceux qui depuis dix ans font la promotion du socle de 2005.

Le SNES a initié en janvier 2012 un appel « Pour une autre méthode de construction des programmes scolaires » :
www.snes.edu/Appel-Pour-une-autre-methode-de,23202.html

www.snes.edu